

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2024-06-06 du 20 juin 2024 portant composition du groupe de travail « quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? » du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE COMITE NATIONAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 portant nomination au Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 51, 74 et 75.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

1. Le groupe de travail « quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? » est composé d'un membre supplémentaire ayant fait acte de candidature régulièrement :

Pour les représentants des associations ou organismes représentant des personnes handicapées :

-Mme Catherine PEYRARD

2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du FIPHFP.

Délibération n° 2024.06.06 du 20 juin 2024 portant composition du groupe de travail :

- « quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ? »

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 18

Nombre de membres votants : 13

Abstentions : 0

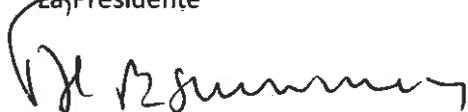
Nombre de voix « Pour » : 13

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée

Paris, le 20 juin 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE